



MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
Article 27 du Code de la Commande Publique

DECISION DU PRESIDENT

N°09/2023

(selon art. L2122-22 – 4^è alinéa du CGCT)

Prise en vertu de la délégation donnée par le

COMITE SYNDICAL DU 16.09.2021

(délibération n°41/2021)

Présentation faite au Comité Syndical du 07.12.2023

- **CO23 – SMMAR 07 : Outils de communication de l'observatoire de l'eau et du risque inondation du bassin versant de l'Aude et de la Berre**

Lieu de prestation du service : SMMAR– 11000 CARCASSONNE

Objectif :

Conception et développement des outils de communication de l'observatoire :

- Plan de communication
- Logo et charte graphique
- Site Internet
- Newsletter
- Communication papier
- Réseaux sociaux

Type de marché : Services

Estimation :30 000 € (HT) soit 36 000 € (TTC)

Délai d'exécution prévu : 1 an

Mode de passation : Consultation

En application de l'article R. 2122-8 du code de la commande publique.

Décision de lancement de la procédure : 18/09/2023

Date de la publication : 21/09/2023

Date limite de remise des offres : 05/10/2023

Critères d'attributions :

- Valeur technique 70%
- Prix 30%

Candidatures reçues : 2

- Agence MYSO
- Groupement AFFIXE COMMUNICATION/ LAURENT GRANGER CONSULTANT/ DARKANA

Attribution du marché au groupement AFFIXE COMMUNICATION/ LAURENT GRANGER CONSULTANT/ DARKANA pour un montant de 31 476.00 € TTC